

Natura 2000 en mer. Un vaste état des lieux



Recrutée par le comité régional des pêches, Sophie Lecerf est chargée de l'état des lieux et de l'animation des groupes de travail.

L'état des lieux s'apprête à débiter sur les 45.000ha du site Natura 2000 des roches de Penmarc'h. La première étape vers un plan de gestion concerté de la zone.

On connaît les contours de la nouvelle zone Natura 2000 en mer: 45.000ha entre l'archipel de Glénan et l'Ouest de la pointe de Penmarc'h. Depuis quelques jours, le comité régional des pêches, l'opérateur désigné par le préfet maritime au mois de juillet, vient de recruter une chargée de mission. Sophie Lecerf, spécialiste du milieu maritime, dispose de deux ans pour rendre sa copie. Le plan de gestion concerté devra établir les enjeux et les usages de cette aire marine protégée. Avec pour objectif de préserver un certain nombre d'espèces et d'habitats jugés d'intérêt communautaire (lire par ailleurs). «Il s'agira de gérer les usages. Pas d'une mise sous cloche de la zone Natura 2000», souligne la chargée de mission dont la démarche a d'ores et déjà été présentée aux pêcheurs.

Premier diagnostic

Voisine de la baie d'Audierne, la nouvelle zone Natura 2000 s'inspirera de la méthode développée à terre. «L'agence des aires marines de Brest travaille déjà à adapter cette méthodologie aux espaces marins», poursuit la chargée de mission. D'ores et déjà recensés, les espèces et les habitats sensibles concernés par la démarche Natura 2000 nécessitent une étude plus pointue. Une première étape pour laquelle les données de l'Ifremer et du réseau Rebent (né après la catastrophe de l'Erika pour mesurer l'évolution des fonds marins) devront être complétées. La réalisation du document d'objectif s'annonce plus difficile ici qu'à terre: «L'intérêt de Natura 2000 est aussi de permettre à l'opérateur de commander de nouvelles études scientifiques».

Concertation

Un état des lieux complété d'un diagnostic des usages et des activités. À commencer par la pêche: «Elle a tout intérêt que le milieu reste dans un bon état écologique», souligne Sophie Lecerf. Un enjeu à l'origine de la candidature du comité régional des pêches au titre d'opérateur. Opérateur, mais pas décideur. Rapidement, scientifiques, représentants de l'État et de l'ensemble des usagers seront invités à participer aux groupes de travail. Avec pour but de définir le document d'objectifs de gestion durable. «Il s'agira par exemple de préserver les champs d'algues en s'intéressant aux techniques de récolte, à la gestion des activités nautiques, au suivi de la qualité de l'eau...». L'arbitrage final sera réalisé par le préfet maritime, président du comité de pilotage.